



7 janvier 2022

(22-0169)

Page: 1/1

Original: anglais

**ARABIE SAOUDITE – MESURES CONCERNANT LA PROTECTION
DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

COMMUNICATION PRÉSENTÉE PAR LE QATAR

La communication ci-après, datée du 31 décembre 2021, a été reçue de la délégation du Qatar, qui a demandé qu'elle soit distribuée à l'Organe de règlement des différends (ORD).

Le 28 juillet 2020, l'Arabie saoudite a déposé une déclaration d'appel concernant le rapport du Groupe spécial sur l'affaire DS567.

Le Qatar a reçu de l'Arabie saoudite une lettre, datée du 29 décembre 2021, dans laquelle elle demandait la suspension de la procédure d'appel dans l'affaire DS567. Le Qatar a consenti à la suspension proposée de la procédure d'appel conformément aux termes de la Déclaration d'Al-Ula signée le 5 janvier 2021. Il confirme en outre la suspension de sa communication dans le cadre de l'appel susmentionné, datée du 17 août 2020.

Le Qatar confirme la suspension de toute autre procédure visant l'adoption du rapport du Groupe spécial, tant que la suspension mutuellement convenue reste en vigueur.
